

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 30 juin 2016 fixant la liste d'admission au concours interne d'ingénieur des mines - Année 2016

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2009 fixant les modalités d'organisation du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs des mines ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 portant ouverture au titre de l'année 2016 d'un concours interne pour le recrutement d'un ingénieur des mines ;
Vu la liste établie le 23 juin 2016 par le président du jury,

Arrête :

Article 1^{er}

Est déclaré admis au concours interne d'ingénieur des mines (année 2016) :

Liste principale

M. Bernard CELLI.

Liste complémentaire

Néant.

Article 2

Le chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 30 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service du Conseil général
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies,*
M.-S. TISSIER